REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil

Municipal: 33

L'AN deux mille dix-huit, le **20 décembre**, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 14 décembre, s'est

réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de

Nombre de Conseillers

NA ' D' DECOMAN

en exercice: 32

Monsieur Pierre PECOUL, Maire

PRESENTS:

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

31

MM. BIONNIER, BOISSET, BONNET, CERLES, Mmes CHAMPEL, DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONCEL, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, M. PRADEAU, Mme

RAMBAUX, M. ROUX, Mme SANNAT, M. VERMOREL

Nombre de votants :

ABSENTS:

31

M. Boris BOUCHET, Conseiller Municipal

Date de convocation :

a donné pouvoir à José DUBREUIL

14 décembre 2018

M. Jacquie DIOGON, Maire-Adjoint a donné pouvoir à Jacques LAMY

Date d'affichage :

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Agnès MOLLON

27 décembre 2018

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Jean-Pierre BOISSET

M. Bruno RESSOUCHE, Conseiller Municipal

absent

Mme Michèle SCHOTTEY, Maire-Adjoint a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT

<> <> <> <>

Secrétaire de Séance : Serge BIONNIER

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20181220-DELIB181210-DE Date de télétransmission : 27/12/2018 Date de réception préfecture : 27/12/2018



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 DECEMBRE 2018

OUESTION N° 10

<u>OBJET</u>: Rue du Moulin d'Eau et aménagement rue Planchepaleuil - restructuration des réseaux : modification de la délégation donnée au Maire dans le cadre de l'article L 2122-21-1° du Code Général des Collectivités Territoriales

RAPPORTEUR: Nicole PICHARD

Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 6 décembre 2018 et par la Commission n° 2 « Aménagement et embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 4 décembre 2018

Par délibération du 28 mars 2018, le Conseil a approuvé le programme des travaux de restructuration des réseaux rue du Moulin d'Eau et de l'aménagement de la rue de Planchepaleuil (de la rue du Moulin d'Eau au chemin des Grosbosts) et sur cette base, a donné délégation au Maire pour signer ces marchés dont l'évaluation dépasse sa délégation habituelle.

Le besoin ayant été affiné (pose d'un poste de refoulement, mise en place d'une piste cyclable et réfection globale d'un trottoir), les précisions suivantes doivent être apportées au niveau de l'estimation :

Lot	Intitulé	Budget principal	Budget eau potable	Budget assainissement	Total HT
1	Rue du Moulin d'eau	225 000.00	420 000.00	280 000.00	925 000.00
2	Rue Planchepaleuil	137 500.00	61 000.00	110 000.00	308 500.00
	TOTAL HT	362 500.00	481 000.00	390 000.00	1 233 500
Schéma directeur		380 000.00	500 000.00	345 000.00	1 225 000.00

La délégation initiale donnée au Maire sur ce marché doit donc être modifiée en conséquence.

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20181220-DELIB181210-DE Date de télétransmission : 27/12/2018 Date de réception préfecture : 27/12/2018



COMMUNE DE RIOM

Pour mémoire, cette délégation permet de garantir les délais d'attribution et d'exécution du marché.

Vu l'article L 2122-21-1 du code de général des collectivités territoriales,

Le Conseil Municipal est invité à :

- donner délégation au Maire ou son représentant dans les conditions citées ci-dessus, à charge par le Maire de rendre compte de sa décision devant le Conseil Municipal.

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 20 décembre 2018

Le Maire,

Pierre PECOUL

Accusé de réception en préfecture 063-216303008-20181220-DELIB181210-DE Date de télétransmission : 27/12/2018 Date de réception préfecture : 27/12/2018

